

Séance du lundi 9 mai 2016

Date de Convocation : mardi 3 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.05.17 - Personnel Territorial - Modifications d'emplois

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Pierre LURIN à Pauline FROPPIER, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Sylviane CHENE

Absents :

Guillaume LACROIX, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Par délibération en date du 21 mars 2016, des modifications d'emplois ont été apportées, modifiant ainsi le tableau des emplois.

Motivation et opportunité de la décision

- Pour faire suite à des départs, des recrutements, des détachements et des réussites concours il convient de procéder à des modifications d'emplois.

- Par délibération en date du 10 juin 2013, 10 emplois d'avenir ont été créés pour une durée de trois ans et arrivent donc à terme. La Ville souhaitant poursuivre le recrutement et la formation de jeunes par le biais des emplois d'avenir, il convient d'ouvrir la possibilité de recruter 10 nouveaux emplois d'avenir pour la période du 10 juin 2016 au 31 décembre 2019, compte tenu des dates de recrutement différées. L'aide de l'Etat perçue par la Ville de Bourg en Bresse sera prolongée en conséquence.

- Pour faire suite à la parution des décrets n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, et n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, il convient de porter ces modifications au tableau des emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

Vu la délibération en date du 21 mars 2016 portant modification du tableau des emplois,

Vu le décret n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la présentation du dossier à la Commission Administration Générale – Coordination – Mutualisation / Finances – Ressources Humaines du 29 avril 2016,

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

- création d'un emploi de rédacteur principal 2e classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet

- suppression de 6 emplois d'ingénieur territorial à temps complet
- création de 6 emplois d'ingénieur territorial à temps complet

- suppression de 9 emplois d'ingénieur principal à temps complet
- création de 9 emplois d'ingénieur principal à temps complet

- suppression d'un emploi d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet
- création d'un emploi d'ingénieur en chef à temps complet

- fin des 10 emplois d'avenir créés par délibération en date du 10 juin 2013,
- création de 10 nouveaux emplois d'avenir à temps complet,

Impacts financiers

En fonctionnement

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, chapitre 012 « charges de personnel », article 64111 « Rémunération

personnel titulaire », et article 64131 « Rémunération personnel non titulaire ».

Pour rappel, le tableau des emplois fait apparaître le total suivant :

Tableau des emplois	Total postes cadres d'emplois	Total postes hors cadres d'emplois	Total général	Total postes non permanents
Au 21.03.2016	820	28	848	67
Au 09.05.2016	824	28	852	67